

Conseil de l'UE sur la Fiscalité

“Vers une harmonisation fiscale européenne qui encourage la compétitivité économique, tout en intégrant des dimensions écologiques et innovatrices ?”

Auteur : Grèce

La République hellénique, plus communément appelée Grèce, est une république parlementaire située au sud-est de l'Europe. Membre de l'Union européenne depuis 1981 et de la zone euro depuis 2001, la Grèce joue un rôle actif dans les débats économiques et politiques qui concernent l'avenir de l'UE. Depuis les dernières élections législatives de 2023, le pays est dirigé par le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis, dont le gouvernement met l'accent sur la stabilité économique, les réformes structurelles et la transition écologique.

La question de l'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne est essentielle pour renforcer la compétitivité économique tout en tenant compte des défis environnementaux et de l'innovation. Aujourd'hui, les disparités fiscales entre les États membres peuvent créer des distorsions de marché et favoriser une concurrence fiscale déloyale. Face à ces enjeux, la Grèce soutient une convergence progressive des systèmes fiscaux en Europe, visant à établir un cadre équilibré qui encourage à la fois l'attractivité économique et la justice sociale.

La Grèce plaide pour une harmonisation fiscale qui intègre des critères écologiques afin d'encourager une transition vers une économie verte et durable. L'instauration d'une fiscalité environnementale commune pourrait inciter les entreprises à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables entre les États membres. De plus, un mécanisme d'incitation fiscale pour les investissements dans les technologies vertes et l'innovation numérique pourrait stimuler la modernisation économique européenne et renforcer la compétitivité des entreprises.

Concernant la fiscalité des entreprises, la Grèce propose l'élaboration d'un taux minimal d'imposition commun pour les grandes entreprises afin d'éviter l'évasion fiscale et l'optimisation agressive. En complément, une simplification des règles fiscales et une meilleure coordination entre les administrations fiscales nationales faciliteraient les investissements transfrontaliers et la croissance des entreprises européennes.

La Grèce met également en avant l'importance de l'innovation dans l'architecture fiscale européenne. La création de crédits d'impôt pour les entreprises investissant dans la recherche et le développement, les start-ups technologiques et les énergies renouvelables pourrait renforcer la position de l'Europe sur la scène internationale. Une harmonisation fiscale favorisant les industries stratégiques européennes contribuerait à une souveraineté économique accrue et à une meilleure résilience face aux crises mondiales.

Dans cette perspective, la Grèce encourage une coopération renforcée entre les États membres pour définir une feuille de route commune en matière d'harmonisation fiscale. Nous soutenons la mise en place d'un dialogue permanent entre les institutions

européennes et les gouvernements nationaux afin de trouver un consensus sur des mesures efficaces et adaptées aux réalités économiques de chaque pays.

En conclusion, la Grèce est convaincue que l'harmonisation fiscale européenne doit être un levier pour renforcer la compétitivité économique tout en intégrant des dimensions écologiques et innovatrices. En promouvant une convergence fiscale progressive, fondée sur l'équité, la durabilité et le développement technologique, l'Union européenne pourra consolider son marché unique et garantir une prospérité partagée pour l'ensemble de ses citoyens.